

« En modifiant le Code criminel et la Loi sur les droits de la personne afin d'inclure l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite, plutôt que le terme « transgenre », le projet de loi C-16 redéfinit la notion de femme. Ce n'est plus une question de biologie, mais une question d'apparence externe.

C'est une énorme injure. Les femmes se sont battues pendant des siècles pour se libérer d'un système qui détermine leur valeur d'après leurs caractéristiques physiques et leur attrait sexuel.

Si nous changeons, par voie législative, la façon dont une personne est qualifiée de femme, soit en se fondant sur la manière dont elle se présente en public plutôt que sur les chromosomes, ce serait un recul incroyable pour les droits des femmes au Canada. »

La Senatrice Linda Frum